

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

Commune de Puy-Saint-Martin

1, place de la Mairie  
26450 PUY-SAINT-MARTIN

Tél : 04 75 90 16 70

administration@puysaintmartin.fr

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
\*\*\*  
**COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN**  
\*\*\*



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Objet :

**MISE A JOUR  
DES TARIFS  
DE LOCATION  
DES SALLES  
COMMUNALES**

PRESENTS :

Odile ASSELINEAU, Barbara BRÉHÉRET, Sébastien BRET, Anthony CÉLÉRIEN, Claude COSTECHAREYRE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNE, David LAMANDE, Irène MAURIN, Michel PÉPIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE, François VILLIEN

ABSENTS EXCUSES :

Samuel BEDOUIN (pouvoir à David LAMANDE), Patric CISTERNE (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), Michel DASPE (Irène MAURIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Claude COSTECHAREYRE

Délibération n° :  
18-2024

Il est proposé à la municipalité d'actualiser les tarifs de location des salles communales comme suit :

**SALLE DES FETES**

Capacité : 150 personnes

Caution : 300 €

Date de la Convocation :  
15 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15  
Dont procurations : 3  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

	Du lundi au vendredi	Week-end du samedi matin au lundi matin
Particulier PSM	70€/jour	250 €
Associations extérieures ou organisations à but non lucratif	80€/ jour	300 €
	70€/mois pour 1h/semaine	
Associations extérieures ou organisations à but lucratif	400€/jour	X
Associations Puy-Saint-Martinoises	Gratuit	Gratuit
Location de la vaisselle	35 €	35 €
Article de vaisselle cassé	2 €	2 €

**ESPACE CLEMENT**

Capacité : 100 personnes

Caution : 300 €

	Du lundi au vendredi	Week-end du samedi matin au lundi matin
Particulier PSM	X	X
Associations extérieures ou organisations à but non lucratif	50€/ jour	150 €
	40€/mois pour 1h/semaine	
Associations extérieures ou organisations à but lucratif	250€/jour	X
Associations Puy-Saint-Martinoises	Gratuit	Gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :  
– **DE VALIDER** les tarifs proposés ci-dessus.

Fait à Puy-Saint-Martin, le 18 avril 2024  
Certifié conforme  
M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire



Le Maire certifie le caractère  
exécutoire du présent acte  
après formalités de  
publication et/ou de  
notification et de  
transmission à la Préfecture  
de la Drôme.